

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE L'INSTITUT DE PREPARATION A L'ADMINISTRATION GENERALE DU 27 NOVEMBRE 2007

Le Conseil de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale s'est réuni le 27 Novembre 2007 dans la salle 301 du site des Tertiales, Rue des Cent Têtes à Valenciennes.

Etaient présents :

- Monsieur Gilbert ELKAÏM, Directeur de l'IRA de Lille
- Monsieur Xavier MOREAU, Directeur de l'IPAG
- Monsieur Yves LEBUGLE, Proviseur du Lycée Watteau de Valenciennes, représentant Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Adjoint au Directeur des Services Départementaux
- Monsieur Marcel LACOUR, Contrôleur Principal des Impôts, représentant Madame la Directrice des Services Fiscaux du Nord-Valenciennes

- Monsieur Dominique BABSKI, Enseignant
- Monsieur Emmanuel CHERRIER, Enseignant

- Mademoiselle Evelyne DEVALLEZ, Attachée d'Administration, Responsable administrative de l'IPAG
- Monsieur Yves-Marie METAY, Secrétaire d'Administration

- Mademoiselle Marjorie FROMONT, Etudiante
- Monsieur Benoît LOUTRE, Etudiant

- Monsieur Frédéric DESPRES, Secrétaire Général de l'Université
- Monsieur Bernard DULION, Agent Comptable de l'Université

Avaient donné pouvoir :

- Monsieur le Directeur Général de l'Administration et de la Fonction Publique, à Monsieur Gilbert ELKAÏM
- Monsieur Jacques KRAWCZYK, Enseignant, à Monsieur Dominique BABSKI
- Mademoiselle Tétaohamaï GAYAN, Etudiante, à Monsieur Benoît LOUTRE

Etaient excusés :

- Monsieur le Préfet de Région Nord/Pas-de-Calais
- Monsieur le Président du Conseil Régional
- Monsieur le Maire de Valenciennes
- Monsieur le Directeur Régional des Douanes
- Monsieur l'Ingénieur d'Arrondissement de l'Equipement
- Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier de Valenciennes
- Monsieur le Chef d'Agence de l'ANPE de Valenciennes

- Madame la Présidente de l'Université
- Monsieur le Vice-Président chargé de la gestion des moyens
- Monsieur le Vice-Président chargé des formations et de la pédagogie
- Monsieur le Directeur du CEPPEP

1) Examen du compte-rendu du Conseil de l'IPAG du 29 Juin 2007.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2) Rapport du Directeur sur la rentrée 2007.

En préambule, Monsieur MOREAU souligne que cette rentrée s'est déroulée dans un contexte assez difficile. En effet, il observe que depuis deux ans les titulaires des BTS et plus encore les titulaires des DUT sont très attirés par les Licences professionnelles organisées par les IUT. La multiplication de ces Licences constitue une concurrence sérieuse pour les LAP.

En outre, la réforme LMD n'incite pas les titulaires d'une Licence 2 à s'orienter vers la LAP puisque le premier cycle ne se termine plus par le DEUG mais par la Licence.

Enfin, et surtout, la rentrée dans les IPAG a été affectée par la volonté affichée par le Président de la République de réduire le nombre de fonctionnaires et par la suppression des bourses de service public. Leur remplacement tardif par les allocations pour la diversité dans la fonction publique n'est pas étranger à la désaffectation constatée dans plusieurs IPAG. L'IPAG de Valenciennes a cependant bien résisté malgré quelques difficultés temporaires pour accéder au site de l'Université et la privation passagère de l'usage des lignes téléphoniques consécutive à une inondation dans le bâtiment des Tertiaires (Monsieur DESPRES tient à souligner que ces problèmes ont été rapidement résolus).

Après avoir rappelé le contexte défavorable de cette rentrée 2007 Monsieur MOREAU passe successivement en revue les diplômes nationaux et les formations non validées par des diplômes nationaux.

1) Diplômes nationaux.

a) Licence d'Administration Publique.

Monsieur MOREAU relève une baisse importante des retraits de dossiers et des candidatures. La Licence d'Administration Publique a attiré 286 candidats (soit une diminution de 20% par rapport à la rentrée 2006). 240 candidats ont été admis auxquels il faut ajouter 25 candidats en Master 1 qui ont été orientés vers la LAP (inversement 47 candidats en LAP ont été orientés vers le Diplôme d'Administration Générale), ce qui porte le nombre d'admis à 265 (parmi lesquels 29 redoublants), soit une baisse de 12% (303 admis à la rentrée 2006).

En définitive, **201 étudiants se sont inscrits en LAP** (au lieu de 231 inscrits en 2006, soit une baisse de 13%).

L'étude de la répartition des inscrits par diplôme révèle que 41 inscrits en LAP peuvent être considérés comme « surdiplômés » puisqu'ils possèdent un diplôme de niveau Bac+3 ou plus. Ces étudiants surdiplômés sont presque deux fois plus nombreux qu'en 2006 (22). En effet, beaucoup d'étudiants préfèrent obtenir la Licence correspondant à leur cursus avant de se réorienter vers la préparation des concours administratifs, quitte à refaire une Licence en s'inscrivant en LAP. Monsieur MOREAU relève également que la moitié de ces 41 surdiplômés sont titulaires d'une Licence professionnelle (20), lesquels ont souvent fait l'objet d'une orientation en LAP après une candidature en Master 1.

En revanche, les « Licence 2 » sont nettement moins nombreux qu'en 2006 (34 au lieu de 65) : 7 sont titulaires d'une Licence 2 d'Histoire et 5 d'un DEUST Nouveaux Métiers de la Cité. Monsieur MOREAU constate la sensible baisse du nombre des DUT (37 au lieu de 64), mais il se réjouit de la stabilisation de celui des BTS (64 comme en 2006) et de celui des titulaires du DAG (19 au lieu de 21).

Pour conclure cet exposé Monsieur MOREAU cite quelques chiffres qui démontrent que l'IPAG de Valenciennes limite l'érosion des effectifs en LAP beaucoup mieux que la plupart des IPAG.

b) Master d'Administration Publique.

- le Master 1.

Monsieur MOREAU rappelle l'existence de deux publics distincts : les titulaires de la LAP qui sont admis de plein droit et les candidats issus d'autres filières.

Le Master 1 a suscité 89 candidatures directes (103 en 2006) alors que 182 retraits de dossiers ont été enregistrés (206 en 2006). Ces statistiques témoignent d'une légère baisse.

71 candidats ont été admis auxquels il faut ajouter 6 candidats en Master 2 et 3 candidats en Préparation aux Grands Concours qui ont été orientés vers le Master 1, soit un total de 80 admis directs.

92 titulaires de la LAP ont quant à eux déposé un dossier de préinscription.

Le nombre total des inscrits s'est élevé à 134 (au lieu de 138 en 2006), parmi lesquels 58 admis directs et 76 admis de plein droit. Tous ces chiffres sont très voisins de ceux enregistrés en 2006. Monsieur MOREAU relève enfin la présence de 9 redoublants.

Parmi les diplômés dont sont titulaires les admis directs, Monsieur MOREAU souligne l'inscription de 9 Master 1, de 13 Licences d'Histoire (en forte progression) et de 10 Licences en Droit.

- le Master 2.

Monsieur MOREAU se déclare satisfait car 118 dossiers de candidature ont été retirés (au lieu de 104 en 2006 soit une augmentation de 12%) et 74 candidatures ont été déposées (au lieu de 59 en 2006, soit une augmentation de 25%). Il observe que 57 candidatures proviennent de titulaires du Master 1 d'Administration Publique (55 de l'IPAG de Valenciennes et 2 de l'IPAG de Lille). Parmi les 74 candidats 6 ont été orientés vers le Master 1 et 14 vers la Préparation aux Grands Concours.

53 candidats ont été admis, dont 39 titulaires du Master 1 d'Administration Publique, et **37 étudiants se sont inscrits en Master 2** (le même chiffre qu'en 2006). 32 inscrits sont titulaires du Master 1 d'Administration Publique, alors que seulement 5 des 14 candidats admis issus d'une autre formation se sont inscrits.

Les choix opérés entre les trois parcours sont les suivants : 15 dans le parcours « Services Publics de l'Etat », 13 dans le parcours « Services Publics Décentralisés » et 9 dans le parcours « Services Publics Sanitaires et Sociaux ».

2) Formations non validées par des diplômes nationaux.

a) Diplôme d'Administration Générale.

Après avoir suscité de fortes inquiétudes, cette formation a finalement enregistré 167 retraits de dossiers (au lieu de 135 l'année dernière). 85 candidatures ont été présentées (74 en 2006) et 80 admissions ont été prononcées (dont 4 redoublants).

Cependant, compte tenu des 47 orientations vers le DAG après une candidature en LAP et des 7 candidatures en LAP transformées en candidatures en DAG, le nombre total d'admis en DAG s'élève à 134 (au lieu de 149 en 2006).

Au total, **le DAG compte 90 inscrits** (chiffre non définitif) au lieu de 98 l'année dernière. Parmi ces 90 inscrits figurent 53 étudiants qui étaient des candidats directs dans ce diplôme et qui représentent seulement 66% des admis directs. La raison essentielle de ce faible taux d'inscription tient au fait que seuls les titulaires d'un DUT ou d'un BTS qui prolongent immédiatement leurs études en s'inscrivant dans cette formation peuvent prétendre à bénéficier des bourses d'enseignement supérieur.

En revanche, 30 candidats en LAP qui ont fait l'objet d'une orientation en DAG se sont inscrits dans ce diplôme, soit un pourcentage de 64%. Monsieur MOREAU estime que ce taux est satisfaisant.

Parmi les 90 inscrits actuels, on relève un seul Bac+3, 41 Bac+2 dont 37 BTS, 24 « niveau » Bac+2 dont 16 « niveau » BTS, 23 « niveau » Bac+1 dont 15 « niveau Licence 1 » (parmi lesquels 10 « niveau Licence 1 Droit ») et 1 Bachelier.

Monsieur MOREAU observe que le DAG demeure attractif en dépit de l'accès très restrictif aux bourses d'enseignement supérieur des étudiants inscrits dans la formation.

b) Préparation aux Grands Concours Administratifs.

La formation a suscité 103 retraits de dossier (105 en 2006) et 62 candidatures (au lieu de 82 en 2006). 59 candidats ont été admis (65 en 2006) auxquels il faut ajouter 14 candidats en Master 2 qui ont été orientés vers cette préparation. Sur ces 73 admis **45 se sont inscrits** (57 en 2006). Malgré cette diminution (essentiellement imputable à la suppression des bourses de service public) le nombre d'inscrits reste satisfaisant. Mais seuls 4 candidats orientés vers la formation sur 14 se sont inscrits.

Monsieur MOREAU souligne que les titulaires d'un diplôme de niveau Bac+5 (32) représentent 71% des inscrits. Parmi ces Bac+5 on relève 6 Master 2 Justice et Médiation, 4 Master 2 d'Administration Publique, 4 Master 2 Droit Pénal et Sciences Criminelles, 4 Master 2 Droit des Procédures et du Contentieux, 4 Master 2 Gestion Publique et Administration Territoriale et 2 titulaires d'un diplôme d'IEP (1 IEP de Lille et 1 IEP de Grenoble).

Les titulaires d'un Bac+4, qui sont au nombre de 13, dont 10 titulaires d'un Master 1 d'Administration Publique, représentent seulement 29% de l'effectif.

Monsieur MOREAU souligne également que 49% des inscrits ne sont pas issus de l'Université de Valenciennes (10 sont originaires de l'Université d'Artois et 5 de celle de Lille 2). La formation conserve donc toute son attractivité.

Quant aux concours préparés, le premier choix exprimé par les étudiants place en tête le concours de l'ENM (13), devant ceux d'Attaché Territorial (8), d'Inspecteur des Douanes (5), des IRA (4) et de l'EN3S (3). La prise en compte des 3 choix préférentiels émis par les étudiants fait apparaître un classement différent : le concours d'Attaché Territorial recueille en effet la majorité des suffrages (15), devant les IRA (14), l'Inspection des Douanes (13), l'ENM (13), Greffier en Chef (7), Officier de Gendarmerie (7), Greffier (7), Commissaire de Police (6), l'EN3S (6), Inspecteur du Trésor (5), Directeur de l'Administration Pénitentiaire (5), Directeur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (4), Inspecteur des Impôts (4), Lieutenant de Police (4).

c) Préparation aux concours internes.

22 agents se sont jusqu'à présents inscrits dans la Préparation, les plus nombreux appartenant à la catégorie B (13) alors qu'on remarque la présence de 6 agents de catégorie C et 3 de la catégorie A.

Un seul agent appartient à la fonction publique territoriale, tous les autres inscrits relevant de la fonction publique de l'Etat : 9 de l'Education Nationale (dont 2 enseignants), 4 de l'Intérieur, 2 de la Défense, 2 de l'Economie et des Finances et 2 de la Justice.

Monsieur MOREAU remarque la quasi absence de fonctionnaires en congé de formation ; il est vrai que les rares bénéficiaires de ce congé sont orientés vers les formations diplômantes de l'Institut.

La majorité des inscrits (12) déclare, comme d'ordinaire, préparer prioritairement le concours des IRA.

Le bilan global de la rentrée fait état de plus de 1300 retraits de dossier (au lieu de plus de 1400 en 2006) et de 711 candidatures (plus de 800 en 2006).

L'effectif total s'établit actuellement à 532 inscrits, dont 510 étudiants et 22 fonctionnaires (en 2006 il y avait 587 inscrits dont 561 étudiants et 26 fonctionnaires). Ces chiffres n'incluent pas les élèves des IRA qui s'inscriront bientôt au titre de la VAP.

Ce bilan conforte l'IPAG de Valenciennes dans son premier rang national.

Monsieur ELKAÏM remercie Monsieur MOREAU pour cet exposé très complet puis il fait deux observations.

S'agissant de l'impact des déclarations présidentielles relatives à l'évolution de la fonction publique Monsieur ELKAÏM estime qu'un travail d'ordre pédagogique doit être accompli. Il faut en effet souligner, d'une part, la revalorisation de la catégorie A et d'autre part les conséquences essentielles des données démographiques, qui impliqueront une augmentation des recrutements dans la fonction publique et ce quelles que soient les orientations politiques choisies. Monsieur ELKAÏM cite l'exemple des concours des IRA : cette année le nombre de places offertes augmente de 15% et chaque IRA atteint le seuil maximal de ses capacités d'accueil (160 places).

Il ajoute que sans l'intervention du Directeur Général de l'Administration et de la Fonction Publique auprès du Ministère ce sont des promotions de 180 voire 200 élèves auxquelles chaque IRA aurait dû faire face.

D'autre part, Monsieur ELKAÏM estime qu'à la rentrée 2008 il sera plus facile d'appréhender l'impact du nouveau dispositif d'aides financières sur le nombre d'inscriptions, cette rentrée 2007 ayant manifestement souffert des incertitudes liées à la suppression des bourses de service public.

Monsieur LEBUGLE met en avant la baisse du nombre des bacheliers qui affecte toute l'académie et qui rejaille sur les inscriptions au sein des universités.

3) Examen du projet de budget 2008

et 4) Examen d'une proposition de subvention à l'Association des Etudiants de l'IPAG.

Monsieur MOREAU regrette de n'avoir pu adresser aux membres du Conseil le projet de budget. La raison en est qu'il n'a disposé que tardivement des éléments nécessaires à sa préparation.

Il remarque que les crédits versés par l'Université (326 446 €) représentent 91% des recettes du budget initial. Ces crédits sont essentiellement constitués par la DGF (316 425 €) qui progresse de 10%. Cette augmentation s'explique par la croissance des effectifs 2007 de l'IPAG par rapport aux effectifs de l'année 2006.

Aux crédits versés par l'Université s'ajoute la dotation attribuée par le Ministère de la Fonction Publique. Elle s'élève comme l'an dernier à 13 300 €.

A côté de ces subventions étatiques, il faut mentionner l'existence d'une subvention émanant de la Région. Elle atteint la somme de 9200 € et elle sert à financer la formation de demandeurs d'emploi, qui sont tous inscrits en DAG.

Les ressources propres de l'Institut s'élèvent à 8808 €. S'agissant de la Formation Initiale, ces ressources proviennent d'une part des droits spécifiques acquittés par les étudiants inscrits en Master (5000 €) et du remboursement des charges de fonctionnement et de personnel de la LAP à distance (2750 €).

Monsieur MOREAU observe que les ressources propres en Formation Initiale sont en très forte diminution du fait que les frais de dossier acquittés par les candidats n'ont pas été inscrits au budget, sur la recommandation de Monsieur l'Agent Comptable de l'Université.

En effet, la légalité de la perception des frais de dossier au titre des diplômes nationaux est douteuse. Monsieur MOREAU estime pourtant que les frais de dossier ne peuvent pas être assimilés à des droits d'inscription dans la mesure où ils ne sont pas perçus au moment de l'inscription et puisqu'ils sont acquittés par des candidats qui ne seront pas nécessairement admis.

En tout état de cause, des frais de dossier seront inscrits dans le cadre d'une DBM car la légalité de leur acquittement par des étudiants inscrits soit dans des formations non diplômantes (Préparation aux Grands Concours), soit dans des diplômes d'université (DAG), n'est pas contestée.

Les recettes de Formation Continue sont, elles aussi, en nette décroissance car une seule convention de Formation Continue a été conclue cette année, à hauteur de 1058 euros.

Monsieur MOREAU aborde ensuite le volet Dépenses du budget. Comme toujours les charges de personnel, qui s'élèvent à 261 935 €, représentent l'essentiel des dépenses de fonctionnement. Parmi ces charges, le financement des heures complémentaires occupe, comme à l'accoutumée, une place prépondérante, compte tenu du très important déficit de postes dont souffre l'IPAG. Les autres dépenses de fonctionnement sont constituées par les dépenses internes (37 850 €).

Enfin, un crédit d'investissement (3021 €) est ouvert pour faire face aux premières dépenses d'équipement.

Monsieur MOREAU conclut sa présentation en soulignant que, plus que jamais, ce budget est un budget initial car il devrait être complété par des crédits issus du contrat quadriennal et par la perception des frais de dossier acquittés par les candidats en Préparation aux Grands Concours ou en DAG.

Puisque la subvention à l'Association des Etudiants de l'IPAG doit faire l'objet d'un vote spécifique, Monsieur ELKAÏM propose que la question soit débattue avant l'adoption du budget.

Cette Association n'était pas très active l'année dernière mais Monsieur MOREAU précise qu'elle est en passe d'être relancée par une nouvelle équipe dirigeante. Il suggère que soit votée la somme habituelle de 1525 €, même si le versement effectif de cette subvention est conditionné par la constatation d'une activité réelle.

Cette proposition de subvention à l'Association des Etudiants de l'IPAG est adoptée à l'unanimité. Le projet de budget est également adopté à l'unanimité.

5) Premier bilan de l'application de la procédure de VAP pour l'accès des élèves de l'IRA de Lille au Master d'Administration Publique.

Monsieur MOREAU rappelle que la convention passée entre l'IPAG et l'IRA de Lille permet aux élèves de l'IRA de s'inscrire dans le Master d'Administration Publique (Master 1 ou Master 2) et d'être dispensés des examens à l'exception du Grand Oral, en vertu de la procédure de VAP. Au titre de l'année 2006-2007, 52 élèves ont bénéficié de cette procédure (44 se sont inscrits en Master 2 et 8 en Master 1) et 47 ont obtenu le diplôme recherché (seuls 5 élèves sur les 44 inscrits ont échoué en Master 2). Le bilan de cette première année d'application de la procédure de VAP (nombre des élèves inscrits et réussites aux examens) apparaît donc comme tout à fait satisfaisant.

Cette procédure est reconduite lors de cette année universitaire. 59 candidatures émanant des élèves de l'actuelle promotion de l'IRA ont été enregistrées, auxquelles il faut ajouter 4 candidatures émanant d'anciens élèves de l'IRA de Lille et même une candidature d'un élève de l'IRA de Metz. 55 candidats sur 64 souhaitaient s'inscrire en Master 2 : 45 ont été admis et 10 ont été orientés vers le Master 1. S'agissant des 9 candidats en Master 1, 8 ont obtenu satisfaction et 1 a été orienté vers la LAP.

Les inscriptions sont en cours et Monsieur MOREAU pense que la plupart des élèves vont s'inscrire.

Monsieur ELKAÏM se réjouit du succès rencontré par cette procédure puisque l'an dernier 40% des élèves de la promotion en ont bénéficié. Cet intérêt se confirme cette année puisque près de 38% des élèves de l'actuelle promotion sont candidats.

Monsieur ELKAÏM estime que les procédures de VAP sont promises à un bel avenir et il remercie Monsieur MOREAU et le corps enseignant de l'IPAG pour avoir consacré beaucoup de temps à la réussite de cette expérience.

Monsieur MOREAU précise que l'Université mettra en place, l'année prochaine, une procédure plus centralisée qui comportera une commission d'établissement. Il espère que la procédure ne sera pas alourdie excessivement car la souplesse qui a prévalu jusqu'alors n'est pas étrangère à l'intérêt manifesté par les candidats. Il a informé Monsieur le Vice-Président chargé des formations de la nécessité de maintenir cette souplesse.

6) Evolution des aides financières aux étudiants.

Monsieur MOREAU explique que c'est seulement en Mai dernier qu'il a été informé de la suppression des bourses de service public, bourses qui étaient essentiellement accordées sur critères universitaires, et de leur remplacement par des allocations pour la diversité dans la fonction publique. De surcroît, le régime de ces allocations a été dévoilé très tardivement et les IPAG se sont trouvés dans l'incapacité de transmettre des informations fiables à leurs étudiants lors de la rentrée universitaire.

La gestion de ces allocations est déconcentrée au niveau des Préfectures de Région et 107 allocations ont été attribuées à la Région Nord-Pas-de-Calais. Cependant, il apparaît que ces allocations seront attribuées non seulement à des étudiants mais aussi à des demandeurs d'emploi.

Monsieur MOREAU est parvenu à obtenir de la Préfecture de Région que le CROUS soit chargé de l'examen de la recevabilité des dossiers (plafond de ressources). D'autre part, il a convaincu la Préfecture de Région de répartir les allocations entre les institutions concernées au prorata du nombre de demandes éligibles.

211 demandes ont été déposées par les étudiants de l'IPAG de Valenciennes et le CROUS a jugé que 191 de ces demandes étaient recevables (chiffre non définitif). L'IPAG a l'assurance d'obtenir au moins 56 allocations sur le total de 107, 14 allocations devant revenir à l'IPAG de Lille et 1 allocation à l'IEP de Lille. L'IPAG doit désormais sélectionner 56 demandes sur les 191 qui ont été déclarées éligibles. Monsieur MOREAU constate que le nombre d'allocations attribuées à l'IPAG de Valenciennes est supérieur à celui des bourses de service public, mais il rappelle que leur montant est très largement inférieur (2000 € au lieu de 3700 €).

S'agissant des bourses d'enseignement supérieur (sur critères sociaux), Monsieur MOREAU rappelle qu'elles ne pouvaient, jusqu'à présent, bénéficier qu'aux étudiants inscrits en LAP ou en Master.

Monsieur MOREAU, Secrétaire Général de la Conférence des Directeurs d'IPAG et de CPAG, a suggéré au Bureau de la Conférence de proposer au Ministère d'étendre le bénéfice des bourses d'enseignement supérieur aux étudiants inscrits en-dehors des diplômes nationaux (à Valenciennes le DAG et la Préparation aux Grands Concours).

Le Bureau a défendu cette position lors d'un entretien avec Monsieur SAINT-GIRONS, Directeur Général de l'Enseignement Supérieur, en Septembre dernier. Cette proposition a été immédiatement acceptée.

Les CROUS attendent la parution de la circulaire qui modifiera l'énumération des formations éligibles. Cependant, l'extension du régime de ces bourses aux étudiants inscrits dans des diplômes d'université, comme le Diplôme d'Administration Générale, n'est pas encore acquise, mais Monsieur MOREAU espère convaincre le Ministère.

Par ailleurs, le Ministère de l'Enseignement Supérieur s'apprêterait à interdire, dans cette circulaire, le cumul entre la bourse d'enseignement supérieur et l'allocation pour la diversité dans la fonction publique. Or, le Ministère de la Fonction Publique a toujours annoncé que le cumul serait possible. Monsieur MOREAU estime qu'il est vraisemblable que l'éventuelle interdiction de ce cumul ne puisse s'appliquer lors de cette rentrée.

S'agissant du régime des allocations pour la diversité, Monsieur ELKAÏM se félicite que les instructions ministérielles n'aient pas été trop précises. Le pari de la déconcentration a favorisé une certaine souplesse et permis de faire intervenir les institutions concernées. Il rappelle qu'à côté des étudiants existe une deuxième catégorie de bénéficiaires : les demandeurs d'emploi déjà diplômés. La mise en place de parrainages et des tutorats leur est particulièrement destinée.

Monsieur ELKAÏM estime que l'application de ce régime à l'IPAG de Valenciennes permet de dresser un bilan positif en raison de l'implication de Monsieur MOREAU.

7) Questions diverses.

Monsieur LOUTRE a remarqué que des étudiants inscrits en Master 1 sont intéressés par le cours de Droit Pénal dispensé en Préparation aux Grands Concours. Il aimerait savoir si l'accès des étudiants du Master 1 à cet enseignement ne pourrait pas être facilité.

Monsieur MOREAU lui répond qu'on peut imaginer que le cours de Droit Pénal soit en effet accessible aux étudiants du Master 1 qui le désirent, mais il rappelle que la gestion des emplois du temps est très délicate et que dégager une plage horaire commune aux emplois du temps de deux formations accentue encore la difficulté.

Monsieur LOUTRE reprend la parole pour annoncer sa démission de son mandat de représentant des étudiants au sein du Conseil de l'IPAG.

Monsieur MOREAU informe le Conseil qu'il a mis en place un comité de direction, comprenant le Directeur et les Responsables Pédagogiques, qui se réunit très régulièrement.

Il indique, par ailleurs, qu'il réfléchit à une éventuelle évolution du DAG qui pourrait comporter deux années d'étude, la première année devant être conçue pour accueillir des bacheliers tandis que la formation actuelle deviendrait la deuxième année du nouveau diplôme.

Même si le relatif maintien des effectifs du DAG rend cette évolution moins urgente, il estime que cette réforme est, à terme, très souhaitable afin, en particulier, de maintenir un vivier de candidats en Licence d'Administration Publique.

Un projet de coopération avec le Chili est, en outre, envisagé afin de mettre en place une LAP délocalisée, voire plus tard un Master d'Administration Publique. Ce serait un système de double diplôme : une Licence serait délivrée à des étudiants qui préparent au Chili un diplôme de Licence dans des disciplines voisines de celles enseignées dans la LAP, l'IPAG de Valenciennes validant la plus grande partie de leur formation.

L'IPAG de Poitiers a déjà conclu une telle convention avec l'Université de Santiago : seulement 20 à 25% des enseignements sont assurés en « présentiel », 5 ou 6 missions étant organisées durant l'année au

cours desquelles les enseignants de l'IPAG de Poitiers se déplacent au Chili. La plus grande partie de la formation dispensée au Chili fait donc l'objet d'une validation.

Monsieur MOREAU estime que c'est un projet intéressant qui mérite une réflexion approfondie.

Enfin, Monsieur MOREAU rappelle que les universités ne bénéficient cette année d'aucune création de poste d'enseignant. L'IPAG est même temporairement privé d'un poste de MCF puisqu'une enseignante nommée sur ce poste a demandé sa mise en disponibilité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur ELKAÏM lève la séance à 11h50.